USAL : séance du comité central

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **42 (1969)**

Heft 2: **Le logement des personnes âgées**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

USAL
Séance du Comité central

A la fin de l'année 1968, les membres du Comité central de l'USAL se sont réunis à Berne, sous la présidence de M. A. Maurer, président central.

Le secrétaire central orienta d'abord sur les travaux d'une séance de la Commission fédérale pour la construction de logements auxquels une délégation de l'USAL avait prêté son concours. On discuta plus spécialement les propositions faites par quelques intéressés relatives à la continuation des mesures d'encouragement de la construction de logements par la Confédération après l'expiration de la loi fédérale du 15 mars 1965. Il est évident qu'une entente n'a pu se faire sur ce point épineux, mais il fut néanmoins décidé de continuer les consultations.

Sous la présidence du conseiller fédéral von Moos, les représentants des syndicats, des employés, des locataires, de l'USAL, des propriétaires et des arts et métiers s'occupèrent du projet du Conseil fédéral pour une loi fédérale sur la protection des locataires (limitation du droit de résiliation du contrat). Comme on pouvait s'y attendre, aucune entente ne put être obtenue. Il sied de patienter maintenant et d'attendre des nouvelles du Département fédéral de justice.

Le Comité central a pris acte avec remerciements du versement de 2400 fr. en faveur du Fonds de formation, ce don provenant des organisateurs de l'assemblée des délégués de 1968, à Bienne, soit de la Communauté de travail des sociétés coopératives de Bienne.

Un montant de 1000 fr. fut alloué à la Section romande de l'USAL en faveur de l'organisation de sa Journée d'études sur le problème du logement pour personnes âgées, du 30 novembre 1968, à Lausanne.

A la charge du Fonds de solidarité, les prêts suivants furent alloués: 50 000 fr. à la Société coopérative des locataires de Wädenswil (ZH); 40 000 fr. à la Coopérative pour la construction de logements pour personnes âgées de Elsau-Räterschen (ZH); 50 000 fr. à la Coopérative de construction de Niederrohrdorf (AG) et 20 000 fr. à la Coopérative de construction «Belchen» de Hägendorf (SO), soit au total 160 000 fr.

Le caissier central, R. Bernasconi, eut le plaisir d'annoncer qu'en 1968 de nombreuses coopératives ont fait des dons au Fonds de solidarité, de sorte qu'à la fin de l'année ce fonds pourrait atteindre 600 000 fr. Le Comité central lance un nouvel appel aux coopératives, membres de l'USAL, afin qu'elles contribuent à l'élargissement de ce fonds, dont les moyens permettent d'aider efficacement et rapidement les coopératives prêtes à activer la construction de logements, même dans les conditions souvent difficiles. Enfin, le Comité central alloua un prêt de 60 000 fr. à prélever sur le Fonds de roulement, au «Verein für Wohnhilfe», de Saint-Gall, coopérative décidée à construire des logements pour familles nombreuses et pour personnes âgées.

Le président central présenta ensuite un rapport sur le succès des deux Journées de travail des 1er et 2 octobre 1968, à Berne et à Zurich, sur la question des logements pour personnes âgées. La brochure et la documentation éditées à cette occasion ont suscité le plus vif intérêt.

Si l'activité de l'USAL prend ainsi une extension toujours plus marquée, les dépenses, elles aussi, vont augmentant. Aussi, le Comité central va-t-il étudier les mesures qui s'imposent et les propositions qu'il présentera à l'assemblée des délégués de 1969.

Cette assemblée, qui se tiendra à Zurich les 28 et 29 juin 1969, sera l'occasion de fêter les 50 ans d'existence de l'USAL. Le Comité central prit connaissance des rapports relatifs à la préparation de la réunion, de la brochure du jubilé et de l'exposition à Zurich, cette dernière surtout étant destinée à montrer au grand public les réalisations en matière de la construction de logements coopératifs en Suisse. kz